

PETIT RAPPEL

25

Signalisation et numérotation des voies

Avis aux propriétaires et aux locataires...

Il reste quelques numéros, pensez à venir les récupérer en mairie.



Ici, ma commune s'engage

Nous sommes tous, au quotidien, sensibilisés à notre environnement et avertis des enjeux à court moyen et long terme des conséquences de nos comportements.

Après une première phase de diagnostic l'équipe municipale souhaite dès cette saison mettre en place les préconisations de la FREDON qui au-delà de la seule suppression des produits phytopharmaceutiques, prévoit une gestion différenciée des espaces dont elle a la charge (voirie, cimetières, bourgs, espaces végétalisés et, ou, naturels...)

Cette évolution vers des pratiques plus vertueuses ne va pas sans un changement radical de nos habitudes et consiste à répertorier tous les espaces dont nous avons la charge en déterminant le niveau et la fréquence d'entretien par rapport à l'usage qui en est fait (ex: entrée de bourg et abords des bâtiments publics, chemins de randonnée, cimetières...)

Ce plan doit s'accompagner d'une réflexion de la part de l'ensemble des personnes concernées, élus, services techniques et particuliers :

- Quelle est la place de la végétation spontanée dans la commune ?
- Doit-on désherber partout ?
- La présence de végétation va-t-elle forcément à l'encontre de la notion de « propreté » ?

Un plan d'entretien des espaces publics est donc un outil de diagnostic et d'aide à la décision pour la commune qui s'inscrit dans une perspective de développement de l'espace public respectueux de l'environnement et de la santé publique.

Ce n'est pas un manque "d'action" de vos élus et de votre agent communal, mais au contraire une réflexion globale de l'entretien sur la commune par une volonté de préserver la ressource en eau et votre santé.

Ce n'est pas "moins d'entretien",
c'est le "bon entretien" au "bon endroit".

à ne pas utiliser
de pesticides



TOUTE PERSONNE SUSCEPTIBLE
DE FOURNIR DES INFORMATIONS
CONCERNANT CET EMPLACEMENT
EST PRIÉE DE LES COMMUNIQUER
EN MAIRIE, SOIT EN SE PRÉSENTANT,
SOIT EN ADRESSANT UN COURRIER.
Vous pouvez vous connecter sur www.cimetieres-de-heloux.fr

Gestion des cimetières

Suite à notre collaboration avec « le Groupe ELABOR », nous mettons en place, à partir du mois de septembre, des plaquettes que nous disposerons devant certaines tombes dont nous n'avons pas d'acte enregistré en mairie.

Tous les vendredis

De 16h à 20h

Dans la cour de l'ancienne école de Montchaude





Dimanche 8 Septembre 2019

De 7h30 à 19 heures

Restauration sur place

Renseignements et inscriptions : brocabrac.fr ou 06.81.00.48.36.



Chaque semaine à la salle communale de Montchaude
Danse Classique Modern'Jazz



Renseignements et Inscriptions : 06.37.36.18.19.

Numéros utiles :

Mairie : 05.45.78.05.24

mairie@montmerac.fr

Facebook : Commune de Montmérac

Pompiers 18 ou 112 – Gendarmerie : 17

Secours médicaux (SAMU) : 15 ou 112

Dépannage EDF : 08.10.33.30.16

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 13h30 – 18h00

Mardi : 13h00 – 17h00

Mercredi : 8h30 – 13h00

Jeudi : 13h30 – 17h00

Vendredi : 8h30 – 12h30